



COMITÉ MIXTE DE SÉCURITÉ ILA-USMX

Circulaire SST 2024-11 [04 Novembre 2024]

Rappel sur la Distraction au Volant



Parce que Nous Nous Soucions de Vous et de Vos Familles

À moins que l'utilisation d'un téléphone portable ne soit directement liée aux opérations menées, son utilisation par quiconque conduit un véhicule n'est pas autorisée dans nos terminaux maritimes.

Lorsqu'un téléphone portable (ou tout autre appareil électronique personnel) doit être utilisé, pour quelque raison que ce soit, le véhicule doit être complètement arrêté dans une zone désignée et débrayé.

Les risques d'accidents graves, accompagnés de conséquences qui changent la vie, se multiplient considérablement lorsque les conducteurs de véhicules sont même légèrement préoccupés par des distractions électroniques.

Ne laissez pas un petit appareil électronique pour lequel vous payez une facture mensuelle devenir un objet responsable de votre mort ou de celle d'un collègue de travail !

Vous avez une question relative à la SST ? Écrivez au JSC à : blueoceana@optonline.net

Travailler ensemble pour le bénéfice de tous

Les circulaires ILA-USMX OSH sont conçues pour refléter les meilleures informations et conseils possibles, et sont le fruit de recherches assidues et des connaissances les plus récentes sur le sujet. Par conséquent, bien que les informations contenues dans ce document soient considérées comme exactes, en raison d'une multitude de facteurs, ILA-USMX ne peut donner aucune garantie directe ou implicite relative à la confiance des parties dans le contenu.